

**Amicale des retraités MSA et Groupama
du département de la Manche**

Compte-rendu de l'assemblée générale du mardi 20 mars 2018

Cette assemblée générale s'est déroulée à partir de 9h15 dans la salle des conférences du Centre culturel, place du champ de Mars à Saint-Lô

L'ordre du jour était le suivant :

- Allocution d'accueil et rapport moral.
- Approbation du compte-rendu de l'AG 2017
- Rapport d'activité de l'année 2017 et projets 2018.
- Rapport financier et intervention des vérificateurs aux comptes.
- Fixation du montant de la cotisation 2018.
- Renouvellement des membres du bureau
- Modification de l'article 2 des statuts
- Modification de l'article 3 des statuts
- Participation des non-adhérents aux activités de l'amicale
- Questions diverses
- Intervention des responsables de Présence Verte

Sur 274, 126 adhérents étaient présents ou représentés.

Le quorum de 1/5 pour la tenue de l'AG et de 1/3 pour les modifications des statuts étant atteint, le président ouvre la séance

Allocution d'accueil et rapport moral

Le président accueille et remercie les adhérents présents. Il remercie aussi la ville de Saint-Lô pour la mise à disposition gracieuse de la salle des conférences.

Il remercie pour leur présence:

- M. Michel Rauline qui représente Denis Fatout, président de Générations Mouvement
- Mme Michèle Suel, secrétaire du CE de la MSA Côtes normandes

Il présente les excuses de :

- Mme Sylviane Pralus, Présidente de la MSA Côtes Normandes
- M Pierre-Jean Lancry, directeur général de la MSA Côtes Normandes
- M. Pascal Loiseau, directeur général de Groupama Centre Manche
- M. Dimitri Vilquin, secrétaire du CE de GROUPAMA Centre Manche

Jean-Yves Lebarbier tient à saluer la mémoire des adhérents ou conjoints décédés depuis l'assemblée générale de mars 2017:

- M. Victor Bidot, Mme Christiane Boullé, Mme Pierrette Laquaine, Mme Arlette Varignon, Mme Geneviève Bernard, Mme Louise Badin, Mme Marie-Jeanne Puchala, Mme Bernadette Dubois, Mme Pièrina Jourdan, M. Paul Gaulier, M. Arié Bar-or, M. Michel Auvray et notre amie et membre du bureau Mme Jacqueline Anquetil partie trop vite à l'âge de 68 ans.

L'assemblée générale respecte un moment de recueillement pour les personnes disparues et leurs familles.

Le président exprime sa satisfaction sur la participation importante des adhérents aux activités proposées sur une journée (galettes des rois, journée repas, journée rando,.....). Il est cependant plus

difficile de faire le plein pour les voyages, mais heureusement les amis d'adhérents viennent à la rescousse.

Parmi nos anciens collègues qui arrivent à l'âge de la retraite, il est également satisfaisant de constater qu'une majorité viennent rejoindre les rangs de l'amicale. Cependant, force est de constater que la pyramide des âges des adhérents, la courbe des effectifs chez nos anciens employeurs vont entraîner une baisse certaine du nombre des adhérents à notre amicale. C'est pour tenter de remédier à ce constat que le bureau va proposer aujourd'hui une modification de l'article 3 de nos statuts.

Le président note la bonne maîtrise des cotisations de notre contrat collectif d'assurance complémentaire (évolution de 1% cette année et 0,5% en 2017). Une information est donnée sur la mise en place prochaine d'un nouveau service par notre mutuelle Mutualia. Il sera en effet possible d'obtenir une consultation médicale à distance (télémédecine). Notre amicale fera partie des adhérents Mutualia choisis pour tester ce produit à titre gratuit. Des informations plus précises seront données avant mise en place.

Jean-Yves Lebarbier rappelle aussi l'existence de notre site arma50.fr. Il regrette le faible nombre d'adhérents qui consultent ce site. C'est vraiment dommage de se priver de cette source d'information, d'autant plus que Colette Ferrand fait beaucoup pour rendre ce site agréable à consulter et le maintenir en permanence à jour. L'amicale vient d'ailleurs d'investir un peu plus dans ce site afin d'accroître la capacité en nombre de photos.

Des remerciements sont adressés à nos anciens employeurs pour leur aide au fonctionnement de notre amicale (tirage de documents, mise à disposition des locaux, fourniture d'enveloppes,...). Le président exprime aussi sa gratitude au Comité d'entreprise de la MSA pour son fidèle soutien financier annuel (300€)

Enfin Jean-Yves Lebarbier remercie vivement son équipe du bureau où chacun assume parfaitement son rôle et particulièrement cette année durant ses nombreuses absences.

Approbation du compte-rendu de l'AG 2017

Ce compte-rendu était joint à la convocation à cette assemblée.

Le président le soumet à l'approbation de la salle.

Le compte-rendu 2017 est approuvé à l'unanimité.

Le président remercie Solange pour la rédaction de ce compte-rendu très complet et pour la tenue du secrétariat tout au long de l'année.

Rapport d'activité 2017 présenté par Solange Anquetil

Le bureau s'est réuni 6 fois depuis la dernière AG et la commission loisirs 4 fois.

L'année 2017 a été riche en événement et vous avez été nombreux à participer.

C'est ainsi que le 24 janvier nous étions 91 à fêter les rois,

le 21 mars 134 personnes ont assisté à notre Assemblée Générale et ont revu les règles du code de route animation proposée par Thierry Morel de Groupama ;

le 24 avril journée « au fil de l'eau » mini croisière sur la Mayenne et visite de Fontaine Daniel petit village qui abrite la filature des toiles de Mayenne ;

le 18 mai journée rando à Regnéville sur Mer : 70 marcheurs s'étaient inscrits et une vingtaine de non marcheurs les avaient rejoint pour partager un repas campagnard.

Du 29 mai au 7 juin voyage au Portugal : 35 personnes ont effectué ce périple en auto car.

Le 17 octobre « journée repas » 90 personnes étaient inscrites et ont visité la laiterie REO à Lessay ainsi que l'Abbaye puis repas à la Ferme des Mares à Saint Germain sur Ay.

Le 1er décembre la journée rétro a rassemblé près de 80 personnes ; nous avons fait le bilan de l'année et présenté les projets 2018 ; puis Colette Ferrand a présenté un montage vidéo rappelant les

moments forts de cette année.

Projets 2018 présenté par Catherine Anciaux

L'année 2018 a débuté par notre traditionnelle galette des rois le 6 février un peu tard en raison de la difficulté d'avoir une salle pouvant accueillir 90 personnes ;

nous avons prévu le 24 avril une visite de Rouen et une mini croisière sur la Seine nombre de participants limité à 55,

du 12 au 19 mai voyage en Corse 32 inscrits mais seulement 14 adhérents,

le jeudi 31 mai journée rando à Gouville sur Mer et repas dans la salle des fêtes ;

le 16 octobre « journée repas » avec visite des Tricots Saint-James et du moulin de Montanel repas aux 13 assiettes à Pontaubaut,

le 6 novembre spectacle 'Un amour de Music Hall' 20 place de bloquées auprès de Générations Mouvement,

le 30 novembre journée rétro.

Jean-Yves Lebarbier remercie Solange et Catherine pour leurs interventions.

Rapport financier et intervention des vérificateurs aux comptes

A l'aide de transparents reproduits ci-dessous, Claudine présente et commente le compte d'exploitation 2017 ainsi que le bilan au 31 décembre 2017

compte d'exploitation au 31 décembre 2017

Charges		Produits	
Vie associative	1228,65	Cotisations Adhérents	2837,50
Ainés ruraux	52,50	Subventions reçues	315,00
Mutualia	32,00	Intérêts livret	489,14
OVA	20,00		
Assemblée Générale	402,50		
Décès	320,00		
Dons caritatifs	300,00		
Informatique, divers	101,65		
Secrétariat	893,90		
Affranchissement	695,62		
Fourniture	53,81		
Frais bancaires	144,57		
Voyages, séjours	440,89		
Galette des rois	12,07		
Rando Gouville	145,15		
Séjour Portugal	-120,00		
Repas annuel	358,00		
Journée rétro	45,67		
Total	2563,44		3641,64
Résultat de l'exercice	1078,20		
Total Balance	3641,64		3641,64

Bilan au 31 décembre 2017

Compte courant	401,14	MUTUALIA à régler	67 281,12
Livret A	76 458,95	Voyage N + 1	356,00
Livret sociétaires	10 040,39		
Parts sociales	105,57		
		Réserves au 1er janvier	18290,73
		Résultat d'exploitation	1078,2
Totaux	87006,05		87006,05

Le montant des réserves au 31/12/2017 est de 19 368,93 euros.

A la suite de cette présentation, Jean-Loup Espéret fait part des vérifications effectuées par lui-même et Christian Ligneul. Les vérificateurs aux comptes reconnaissent la bonne tenue des comptes, la sincérité des chiffres présentés et invitent les adhérents à approuver les comptes 2017.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Jean-Yves Lebarbier remercie les adhérents pour leur confiance, Claudine pour la présentation des comptes et pour la tenue de la comptabilité tout au long de l'année, Jean-Loup et Christian pour les vérifications effectuées et la présentation de leur rapport.

Il est mis en avant le montant relativement important de nos réserve. Cette situation doit permettre à notre amicale d'accroître son effort de participation financière lors de certaines activités.

Le président soumet à l'assemblée le renouvellement du mandat de vérificateurs aux comptes à Jean-Loup Espéret et Christian Ligneul pour les comptes 2018.
Cette proposition est validée à l'unanimité.

Fixation de la cotisations 2019

Depuis le 1er janvier 2015, la cotisation annuelle est fixée à 10 €, montant auquel vient s'ajouter le prix du timbre pour notre affiliation à la fédération départementale Générations Mouvement, soit actuellement 6 €.

Compte tenu des résultats financiers, le bureau propose de maintenir en 2019 la cotisation à 10 €. Le timbre Générations mouvement devrait rester à 6 € (confirmation le 12 avril)

Proposition adoptée à l'unanimité.

Renouvellement du bureau

En application de nos statuts, 4 membres du bureau sont sortants : Jacky Bazin, Colette Ferrand, Daniel Hervieu et Claudine Ledolley.

Daniel Hervieu a décidé de ne pas se représenter. Les trois autres membres sont partants pour un nouveau mandat et Monique Duguey est candidate pour intégrer le bureau.

Malgré l'appel du président, aucun autre candidat ne se manifeste. Jean-Yves Lebarbier rappelle qu'il est toujours possible de rejoindre le bureau en cours d'année. La personne ainsi cooptée par le bureau validera sa candidature par à l'AG suivante.

Jean-Yves Lebarbier remercie Daniel Hervieu pour son investissement depuis 2006 et notamment pour son rôle de Président entre 2009 et 2014. Il est mis en avant le souci de bien faire de Daniel ainsi que son attachement à toujours préparer la relève.

Un cadeau, sous forme d'un bon d'achat est remis à Daniel et un bouquet est offert à Chantal, son épouse.

Après cette cérémonie de sympathie, le président proclame le résultat des votes.

Les quatre candidats sont élus à l'unanimité des votants.

La réunion pour la répartition des responsabilités au sein du bureau est programmée le jeudi 29 mars.

Projet de modification de l'article 2 des statuts

La modification de cet article est proposée simplement pour nous mettre en conformité avec la loi.

En effet, l'amicale organise depuis toujours des voyages au profit de ces adhérents. Or, pour être en conformité, cette activité de l'amicale doit être clairement prévue dans les statuts, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

L'article 2 est actuellement rédigé :

L'association a pour but :

- 1° : de maintenir les liens d'amitiés entre ses membres,
- 2° : de sauvegarder leurs intérêts moraux et matériels et de les aider en cas de besoin,
- 3° : d'assurer leur représentation auprès de la CCPMA et de l'ensemble des organisations agricoles.

Le bureau propose de modifier le § 1° de cet article de la façon suivante,

L'association a pour but :

- 1° : de maintenir des liens d'amitié entre ses membres en organisant des rencontres, sorties, séjours, voyages et diverses activités,
- les deux autres § restent identiques même si la représentation auprès de la CCPMA à perdu de son actualité

Cette modification est acceptée à l'unanimité.

Projet de modification de l'article 3 des statuts

L'article 3 des statuts ouvrent la possibilité de devenir adhérent de l'amicale uniquement aux anciens salariés de la Mutualité (MSA et Groupama).

Cette rédaction s'avère aujourd'hui restrictive et non conforme avec nos pratiques, notamment pour les veufs ou veuves d'anciens salariés qui deviennent adhérents au décès de leurs conjoints alors que cela n'est pas prévu par les statuts.

De plus cela pose aussi un problème d'équité. En effet, pour un couple composé de deux anciens salariés, deux cotisations sont réclamées. Pour les couples composés d'un seul ancien salarié de MSA ou de Groupama, une seule cotisation est réclamée. Il n'y a pas en contrepartie de différence

pour les participations financières accordées par l'amicale.

Certains d'entre vous concernés par ce projet de modification ont anticipé en réglant une cotisation dès cette année.

Par ailleurs, nous commençons à ressentir la baisse de nos adhérents, baisse liée à la situation de l'emploi dans la Manche chez nos anciens employeurs MSA et Groupama et ce maintenant depuis plusieurs années.

Pour toutes ces raisons, et pour éviter une trop forte diminution de nos adhérents et garder le dynamisme de notre amicale, le bureau vous propose une modification de l'article 3 de nos statuts qui permettrait aux conjoints non anciens salariés de la MSA ou de Groupama de devenir adhérents et d'avoir les mêmes droits que l'ancien salarié et notamment le droit de vote aux AG et le droit de se présenter comme membre du bureau.

Ainsi la rédaction de cet article 3 deviendrait le suivant :

- L'admission des adhérents est prononcée par le bureau de l'association.

Pour être adhérent, il faut être retraité du personnel de la Mutualité Agricole (MSA ou Groupama) ou être conjoint (e) d'un membre du personnel retraité de ces organismes.

Bien sûr, comme pour les salariés, l'adhésion à l'amicale reste volontaire et facultative.

Après avoir répondu à quelques questions, le président soumet ce projet de modification de l'article 3 au vote.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Participation des non-adhérents aux activités de l'amicale

Notre amicale accepte la participation de personnes non adhérentes à ses activités et nous souhaitons poursuivre dans cette voie indispensable à l'organisation de nos voyages. Cela concerne aussi bien les conjoints ou conjointes d'adhérents qui n'auront eux-mêmes opter pour statut d'adhérent ou des amis d'adhérents.

Jusque maintenant, seul le paiement d'un timbre annuel « Générations mouvement » était demandé et uniquement en cas de participation à un voyage et ceci pour l'assurance en cas de problème. Pour les activités organisées sur une journée, le paiement du timbre annuel n'était pas exigé.

Cela pose plusieurs questions :

- Que se passerait-il en cas d'incident survenant à une personne non adhérente et non titulaire du timbre annuel « Générations Mouvement » ? : Risque de poursuite de l'amicale et de son président en cas de plainte.
- Pour les sorties sur une journée, en cas de désistement pour maladie, pas de prise en charge par l'assurance.
- Nous ne sommes pas en conformité avec les règles de loi et de fiscalité qui précisent que les associations comme la nôtre doivent réserver les voyages et activités à leurs seuls adhérents. A défaut, les personnes extérieures souhaitant participer devront prendre une carte d'adhérent, s'acquitter du montant de la cotisation et bénéficier des garanties d'assurance.

Au delà de ces remarques juridiques, se pose aussi une question d'équité : La participation financière parfois octroyée par le bureau de l'amicale est la même pour tous les participants aux activités, adhérents ou non-adhérents. De plus, la gestion des inscriptions est aussi plus lourde pour les non adhérents.

Aussi, pour toutes ces remarques de légalité et d'équité, nous demanderons désormais aux personnes non adhérents participant à nos activités (voyages et toutes autres activités de s'acquitter du timbre (Génération Mouvement) et de la cotisation annuelle de l'amicale. Date d'effet : immédiat pour le timbre et 2019 pour la cotisation annuelle à l'amicale.

Pour ces personnes, la cotisation versée n'ouvre pas de droit de vote à l'AG et ne permet pas de candidater pour devenir membre du bureau

Intervention de Présence Verte

Madame Véronique Letourneur et Monsieur Joël Guibout ont présenté toutes les possibilités d'assistance offerte par Présence Verte et répondu aux questions de l'assemblée.

Clôture de l'AG

JY Lebarbier clôt l'assemblée générale et informe les adhérents qu'il ne sollicitera pas le renouvellement de son poste de Président lors du prochain bureau.

Il invite chacun à prendre le verre de l'amitié avant de rejoindre le restaurant pour les personnes inscrites.

Le Président
Jean-Yves Lebarbier

la secrétaire
Solange Anquetil